la jeune luxée n'est pas celle du côté de laquelle le troupier tenait son fusil.

Le régiment n'est rentré à Cambrai qu'à 9 heures.

Au magasin aux fourrages de la porte Cantimpré, à Cambrai, on l'a vus s'abattre d'abord dans le jardin, ensuite dans la cour de l'établissement. Elle n'a pas pénétré dans les bâtiments et s'est contentée d'endommager un poirier et une charmille.

A Moreuchies, vers six heures du soir, la foudre a pénétré par la cheminée dans la maison de Mlle Agnès Hardi qui, ne voulant pas demeurer seule pendant l'orage, était allée demander asile chez une de ses voisines. Une horloge était appendue à la muraille, près d'un lit. La foudre sans toucher à l'alcove a brisé l'horloge, l'a mise en pièces et en a éparpillé les morceaux ; puis a dégradé un des murs de la chambre.

Au Cateau, un poulain en pature au premier pont, et appartenant à M. Dehaussy, cultivateur, a été tué par la foudre.

Bléconrt a été l'un des villages les plus éprouvés par l'ouragan ; dans les chemins creux, l'eau se précipitait par flots pressés comme les vagues d'une mer en furie, entraînant tout sur son passage, moissons, bétail, instruments aratoires ; les habitants ne savaient où se réfugier.

Sur plusieurs points de la ligne du chemin de fer, les terrains de remblai ont été entraînés par portions sous la force du courant.

A St-Python, la foudre est tombée sur une grange, mesurant en longueur 19 mètres et en largeur 11 mètres. Cette grange, propriété de la veuve Cannonne-Bantegnies et louée à diverses personnes, contenait des fourrages, une voiture, des bois de charronnage. Le tout a été consumé. Le feu fut ensuite communiqué à une maison voisine, formant deux habitations, qui ont été aussi détruites, malgré le concours empressé des pompiers de St-Python, de Solesmes, et de nombreux habitants de ces localités. Cette maison appartenait à Mme Augustine Port, ménagère.

La perte subie par la veuve Cannonne est de 4,500 fr.

Celle du sieur Levez, pour luzernes, est de 400 fr ; celle de M. Deleau Constant, pour voiture et fourrages, de 1,000 fr.; celle du sieur Lancelle Edouard, pour bois de charronnage, de 100 fr ; celle de M. Godin Adolphe, pour fourrages, de 250 f. Mme Augustine Port a subi un préjudice évalué à 2,000 fr. et son locataire, M. Cannonne Charles, un dommage de 500 fr.; pour destruction d'objets mobiliers.

Rien n'était assuré.

Dans l'arrondissement de Douai, à Guesnain, le nommé Louis Herbert, âgé de 41 ans, s'était réfugié sous un moulin avec trois de ses camarades.

Quelques minutes après, un violent coup de tonnerre le foudroie et renverse ceux qui étaient auprès de lui, leur causant de fortes brûlures. Détail curieux : un de ces derniers a été déshabillé des pieds à la tête par le fluide électrique. La vie des trois blessés n'est pas en danger.

A Erchin, le nommé Devred, cultivateur, revenait des champs avec sa femme, lorsqu'il fut tué également par la foudre. Sa femme a été renversée mais elle en sera quitte pour la peur.

A Fenain, le fluide est tombé sur un moulin à vent situé sur les hauteurs de cette commune et y a causé de graves dégâts; à Aniches, incendie d'une ferme.

A Vitry, la foudre a incendié la maison de M. Legentil.

A Lambres, le fluide est également tombé sur un arbre bordant la propriété de M. Pochez, projetant les branches à une grande distance. Un peu plus bas, au Château de paille, un autre coup a fendu en deux un énorme noyer.

A Dorignies, la tempête a aussi produit de grands dégâts; des cheminées ont été renversées, des arbres du Polygone ont été déracinés. etc., etc.

Dans l'arrondissement d'Arras, à Achicourt, une grange sise sur la route et près du temple protestant, a été atteinte par la foudre et l'a brûlée, ainsi qu'une seconde qui la touchait.

Elles appartenaient à la veuve Bonnel-Legrand et au sieur Legrand Pierre. Les pertes sont de 2,500 francs pour la première et de 2,000 fr. pour la seconde, qui renfermait des récoltes appartenant à des tiers.

Les pompiers d'Achicourt et ceux d'Agny, qui avaient à rendre à leurs voisins le concours empressé qu'ils leur avaient accordé en de douloureuses circonstances, ont empêché les ravages de s'étendre plus loin.

Cinq meules de fourrages ont encore été détruites sur Baillenl ; elles appartenaient, nous dit-on, à M. Caron Joseph, cultivateur. Nous ignorons s'il y avait assurance.

A Bavay, la foudre est tombée sur une grange située route de Maubeuge et appartenant à M. Peyron, brasseur. En un clin d'œil tout était en feu : les pompiers accourus au premier signal n'on pu rien préserver, tout a été complétement brûlé ainsi que les récoltes qui renfermait la grange.

On a pu sauver seulement un chariot et quelques instruments aratoires; il y a assurance.

A Féron, la ferme de M. Herman-Clavon, de Fourmies, a en sa toiture brûlée.

A Prenx-au Sart, la maison du sieur Dremsux Frédéric, cultivateur, a été complétement détruite par le feu.

A Prisches, une grange appartenant à M. Hecq, de Maroilles, a été aussi incendiée. Le fermier a perdu quelques instruments aratoires et un peu de foin renfermés dans la grange.

A Landrecies, un joli poulain de 7 mois, appartenant à M. Prévost, habitant le faubourg de France, route de Maroilles, a été atteint mortellement aux quatre jambes par le fluide qui n'a laissé aucune trace de son passage, ni sur le gazon, ni sur le pommier sous lequel le cheval s'était abrité.

LE CRIME DE TINCOURT

Nous avons raconté la découverte d'un cadavre inconnu dans l'étang de Tincourt.

De nouvelles dépositions ont été entendues, entre autres celle de Mme veuve Vitel, aubergiste à Péronne qui, en lisant le signalement de la victime, a cru reconnaître le nommé Voyer, ex-infirmier à l'hospice de Péronne, qui avait disparu depuis quelque temps.

Renvoyé de l'hospice de Péronne, le 5 février dernier, à cause de ses habitudes d'intempérance, ce pauvre diable était désespéré et avait plusieurs fois manifesté l'intention de se noyer.

Il avait fait part de cette triste détermination à la dame Vitel, en la priant, lorsqu'il serait mort, de venir prendre le *gilet de laine marron* qu'il portait et de le remettre à son frère qui habite Combles, afin, ajoutait-il, que les sœurs de l'hospice de Péronne ne puissent s'en emparer.

Le 6 mars dernier, il a qualifié l'établissement de Mme veuve Vitel, qui lui a donné 50 centimes. C'est tout ce qu'il possédait en poche en ce moment.

A son départ il était porteur de *deux gilets de laine.*

Y a-t-il quelque rapport entre cette déposition et la découverte de Tincourt ?

Espérons que les investigations de la justice viendront jeter un jour complet sur cette mort mystérieuse.

LES ALLEMANDS DANS LE PAS-DE-CALAIS

Sous ce titre, la *France* publie un article qui jette un triste jour sur la situation faite à l'industrie et au commerce de notre intéressante et laborieuse région ; quant à la conclusion de la feuille de gauche, et au remède qu'elle indique, c'est une mauvaise plaisanterie. Pourquoi ne pas avouer franchement que le commerce et l'industrie, pas plus que l'agriculture, n'ont rien à espérer du gouvernement.

« Ce n'est pas seulement Paris, ce ne sont pas seulement les départements de l'Est qui sont envahis par les Allemands : la région du Nord est encore, sur ce point, plus maltraitée que le reste de la France.

» A propos d'un récent article, paru ici même. Il y a quelques jours, un de nos amis qui habite Calais depuis de longues années nous envoie quelques curieux renseignements sur l'incessante et dangereuse immigration teutonne qui se produit dans le pays et particulièrement dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

» Là, ce ne sont plus de simples manœuvres comme à Nancy et à Epinal; ce ne sont plus comme à Paris, des boutiquiers, des brasseurs ou des commissionnaires; ce sont de véritables fabricants qui viennent sur les lieux mêmes étudier, avec les moyens que l'on sait, les industries locales, surprendre les procédés de fabrication, copier sans vergogne les modèles et finalement détourner au profit de l'Allemagne tout le commerce du pays.

» Laissons de côté pour aujourd'hui Lille, Roubaix, Tourcoing et tous les grands centres industriels du Nord, où la plaie s'étale en plein jour sans que personne songe à y trouver un remède et prenons une ville que sa situation semblerait devoir mettre à l'abri de l'invasion teutonne, Calais et St Pierre, deux villes séparées seulement par les glacis des anciennes fortifications et qui, en dépit de petites rivalités locales fort regrettables, n'en feront bientôt plus qu'une.

» A Calais Saint-Pierre, — nous ne voulons pas séparer ces deux noms, — la Grande Industrie, celle qui, avec la pêche, fait la prospérité de la ville, c'est la fabrication du tulle et de la dentelle. Cette industrie fait vivre plusieurs milliers d'ouvriers ; elle est répartie, d'après les dernières statistiques, entre 61 grands ateliers occupés par 420 fabricants. On comprendra aisément l'importance de ces chiffres lorsqu'on saura que Saint-Pierre, où les ateliers sont concentrés, avait 2,600 habitants au commencement du siècle, avant l'introduction de la fabrication du tulle, et en possède aujourd'hui, d'après le recensement de 1881, 33,290.

» Depuis quelques années, plusieurs Allemands sont venus s'établir dans le pays ; chaque saison en amène de nouvelles escouades. Tout d'abord ces Allemands se sont bornés à faire la commission pour des maisons d'Outre-Rhin et même de Paris. Peu à peu, enhardis par l'espèce d'indifférence, — indifférence coupable, à notre sens, — qu'on manifestait à leur égard, ils sont devenus négociants, de commissionnaires qu'ils étaient, c'est-à-dire qu'ils se sont mis à acheter et à vendre pour leur propre compte.

» On connaît le proverbe : « Laissez leur prendre un pied... » Ainsi arriva-t-il avec les féaux sujets de l'empereur Guillaume. Le commerce ne leur suffisant plus, ils se sont mis fabricants. Ah! qu'on se rassure! Ils ne se sont pas établis comme cela, tout d'un coup dans les ateliers. Eux gens avisés et prudents, ils se contentent, en attendant mieux, de fabriquer sous un prête-nom, comme telle maison que nous pourrions citer, dont le propriétaire factice est un Français et les propriétaires réels sont des Allemands.

» Quand aux modèles, ces messieurs ont une façon à eux de les posséder tout en évitant les frais d'études et des dessins qui absorbent une bonne partie des revenus du fabricant français... mais honnête.

» Voici, comme spécimen, un des nombreux trucs qu'ils emploient :

» Ils vont chez un fabricant qui a inventé un nouveau dessin et qui l'a déposé. Ils achètent de ce fabricant une pièce de mille mètres, par exemple, avec le dessin nouveau. Le marché conclu, ils font fabriquer, selon leurs besoins, des articles du même genre qu'ils peuvent livrer, grâce à l'absence d'autres frais que ceux de la matière première et de la main-d'œuvre, à des prix inférieurs. Mais, pour éviter d'être surpris dans leurs petites opérations par le fabricant ainsi lésé, ils ne vendent jamais à la même maison une plus grande quantité de marchandises que celle qu'ils ont achetée en premier lieu, et dans chacune de leurs ventes, ils donnent leurs pièces comme venant du fabricant français qui en a inventé le modèle.

» Nous pourrions multiplier les exemples de ce genre ; notre correspondant de Calais nous en donne plusieurs autres dont nous nous servirons à l'occasion. Ce que nous venons de dire suffit, à notre avis, pour montrer toute l'étendue du mal. L'industrie, qui fait la prospérité de Calais Saint Pierre, est gravement menacée par l'industrie allemande ; il faut, au plus vite, si l'on ne veut pas que le mal devienne incurable, trouver un remède à la situation.

» Ce remède ne serait il pas, à Calais comme ailleurs, celui que nous n'avons cessé de préconiser dans la *France* ; la formation d'une sorte de ligue des industriels français qui surveilleraient de près les agissements des Allemands et se refuseraient à toute transaction avec eux ? Sans doute quelques-uns y perdraient aujourd'hui : mais une perte momentanée ne vaut-elle pas mieux que la ruine certaine dans un avenir prochain ? »

LA TRAVERSÉE du PAS-DE-CALAIS en BALLON

Nous avons parlé avant-hier d'un projet de traversée du détroit du Pas-de-Calais, en ballon, devant être tentée de Boulogne.

Nos lecteurs se rappellent que M. Lhoste, il y a une dizaine de jours, en partant de St-Omer, s'est vu sur le point d'effectuer cette traversée; il adresse de Boulogne, à un de nos confrères, la lettre suivante :

« Boulogne sur Mer, 5 juin 1883.

» Monsieur le Rédacteur,

» J'ai l'honneur de vous informer que nous sommes en ce moment, mon ami J. Roy, chimiste, et moi, à Boulogne, dans le but de tenter la traversée de la Manche, de France en Angleterre, dans notre ballon, le *Phénix de Rozier*, qui cube 800 mètres. Nous espérons, malgré le mauvais état de la mer, partir cette nuit, où au premier vent favorable. Cette ascension est essentiellement privée ; elle a lieu entièrement à nos frais, et quel qu'en soit le résultat, nous vous enverrons un compte-rendu du voyage.

» Le but de notre entreprise est de célébrer dignement le centenaire de Montgolfier.

» Veuillez agréer, etc.

» F. LHOSTE. »

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 JUIN. — Anna Delhuvenne, rue Decrème, cour Pauchon, 2. — Marceau Prouvost, rue de Flandre prolongée, 142. — Léon Decourcelle, aux Trois-Ponts, maisons Renard, 5. — Léon Duez, rue des Fleurs, 23. — Rosalie Vanwaerebeke, rue du Tilleul, en face de la cité du Pile. — Edmond Vanbever, rue St Antoine, 36. — Alphonse Carbou, rue de Mouveaux, cour d'Italie, 2. — Emile Ferret, rue de Blanchemaille, 121. — Edmond Masquelier, rue du Collège, 82. — Georgette Broucke, rue Pufiot, cour Delattre. — Alice Masson, rue de Wasquehal, 31.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 JUIN. — Victorine Gilgent, 40 ans, ménagère, rue de l'Ermitage, 51. — Edmond Castelein, 3 mois, rue de Barbieux, cour Ferret, 14. — Elise Vanbanselaere, 10 mois, rue Ste-Elisabeth, cour Lahute, 1. — Alfred Coussart, 62 ans, tisserand, rue des Fleurs. — Elise Beaucamps, 37 ans, ménagère, rue Turgot, 29. — Alexandrine Ingels, 42 ans, dévideuse, rue Beaurewaert, cour Sauwart, 2.

Etat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 6 juin. — Sophie Six, à la Croix Rouge. — Juliette Noël, rue du Tilleul. — Marguerite Bouche, rue de Dunkerque. — Louis et Jeanne Grimonprez, jumeaux, rue de la Tossée.

Du 7. — Léon Lamendin, rue des Carriers. — Alphonsine Leveugle, chemin des Mottes.

Décès du 6 juin. — Maria Gyselinck, 4 mois, rue du Tilleul. — Gabrielle Dufermont, 20 jours, pont de Neuville. — Louis Lepers, 14 ans 10 mois, bacleur, rue du Moulin-Fagot. — Joseph Glorieux, 72 ans, sans profession, Hospice-Général.

Du 7. — Agnès Morel, 52 ans 6 mois, sans profession, rue des Poutrains. — Edenne Delepaut, 26 ans 2 mois, tisserand, à la Marlière. — Germain Desulter, 1 an 20 jours, chemin des Mottes. — Cécile Flament, 58 ans 9 mois, sans profession, rue de Paris. — Sophie Vandenberghe, 53 ans, cabaretière, à la Croix-Rouge. — Hélène Rosselle, 5 ans, rue du Haze.

MARIAGES du 6 juin. — Jean-François Gyselinck, 22 ans, cordonnier et Sidonie Béart, 26 ans, soigneuse. — Henri Vanfleteren, 21 ans, ébéniste et Hortense Lafonteyne, 27 ans, couturière.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille BASBECQ-BALLENGHIEN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Alexandre BASBECQ, décédé au Blanc-Seau (Tourcoing), le 3 juin 1883, à l'âge de 23 mois, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation d'assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le samedi 10 courant, à 3 heures 3/4, en l'église du Blanc Seau. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Fauvette.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 12 juin 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste GRIMONPREZ, chevalier de la Légion-d'honneur, ancien commandant des Sapeurs-Pompiers, époux de Dame Sophie DUCATTEAU, décédé à Roubaix, le 15 juin 1881, dans sa 70e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

MENIN. — *Le prix du tabac.* — Sur l'initiative de M. Edmond Plaideau, de Menin, une cinquantaine de fabricants de tabacs de Bruxelles et de tous les coins du pays se sont réunis hier, à deux heures de relevée, dans la grande salle du *Café des Boulevards*, où ils ont longuement discuté la situation que leur crée le nouvel impôt sur les tabacs.

Ces messieurs ont décidé, à la suite d'une discussion qui a duré près de deux heures, que les droits d'entrée sur les tabacs en feuille ayant été portés de 20 francs à 100 francs les cent kilogrammes, les fabricants augmenteraient de 80 centimes au kilogramme les prix des tabacs à fumer, à priser et à mâcher.

Aucune décision n'a été prise pour ce qui concerne les cigares ; mais il est certain que le prix sera augmenté d'un centime par pièce, soit de 10 francs le mille.

De nouveaux meetings auront lieu dans quelques jours à Wervicq, à Comines et à Menin. Tous les planteurs sont convoqués et les administrations communales de ces localités sont prévenues.

BRUXELLES. — *Au Sénat.* — La séance du Sénat a été presque tout entière, jeudi, consacrée à l'exécution de la carte géologique. Entendons-nous : nous prenons ici le mot exécution dans le sens d'*éreintement* et non dans son sens propre. La carte géologique est loin d'être matériellement exécutée. M. Crocq a calculé aujourd'hui que, du train dont l'ouvrage avance, il faudrait une soixantaine d'années avant son achèvement, et elle coûterait alors, au *minimum*, cinq millions ! C'est, en effet, M. Crocq qui a été le bourreau dans cette exécution. Il a relevé de piquants détails à propos de la confection de cette fameuse carte et émis de vertes critiques à ce sujet.

Pendant que la carte était ainsi *croquée*, M. le ministre de l'intérieur paraissait la perdre tout à fait la carte, il n'a pu que balbutier quelques interruptions.

M. d'Andrimont s'est fait l'aide du principal bourreau. Il a carrément demandé que le gouvernement revint sur tout ce qui a été fait. Il voudrait que la carte fût confectionnée à l'échelle de 40 millièmes, comme tout le monde le demande, et non à l'échelle de 20 millièmes, qui donnera à l'œuvre une superficie d'un cinquième d'hectare. On réaliserait, de plus, ainsi une économie de 500,000 fr.; ajoutez-y l'économie que représenterait la substitution de la gravure sur pierre à la gravure sur cuivre, qui constitue en l'occurence un luxe tout à fait inutile.

Au début de son discours M. Crocq a recommandé à l'attention du ministre le projet d'établissement d'un chemin de fer direct entre Maynence et Bruxelles et la question de *Bruxelles port-de-mer.*

— *A la Chambre.* — Les sections, continuant jeudi l'examen des projets financiers du cabinet, ont achevé de mettre en fort piteux état l'œuvre ministérielle. Les décisions prises hier déjà permettaient d'ailleurs de prévoir qu'il en serait ainsi.

Voici le résultat général des votes dans les sections : La 2e et la 6e ont approuvé les quatre premiers projets (pas le café), la 1re a adopté le premier projet et rejeté les autres. Les 3e, 4e et 5e sections ont tout rejeté. De sorte que sur 5 projets de loi et 6 sections, c'est-à-dire sur 30 votes à émettre, le ministère en obtient 9 ; les 21 autres lui sont défavorables !

FAITS DIVERS

CHAMBÉRY. — Un incendie considérable a éclaté sur la commune de Valloire. Dix sept bâtiments sont devenus la proie des flammes. On n'a pu sauver ni le bétail, ni le mobilier, ni les récoltes. Les pertes sont évaluées à plus de 150,000 francs.

— Le *Figaro* signale un acte de vandalisme qui est sur le point d'être commis par la municipalité radicale d'Agen (Lot-et-Garonne). Il existe dans cette ville une très belle cloche du quinzième siècle, aux armes de France et de la cité, ornée de têtes d'échevins, ce qui caractérise bien son origine laïque. Cela n'a point suffi pour la sauver. Le conseil municipal vient de décider que ce précieux souvenir local serait enlevé du beffroi de l'ancien Hôtel-de-Ville, fondu et transformé en un buste de la République, dont l'exécution sera obligatoirement « confiée à un artiste agenais. »

LES PIGEONS VOYAGEURS EN CHINE. — Pour protéger les pigeons voyageurs contre les oiseaux de proie, les Chinois attachent à la queue de l'oiseau un petit système de tuyaux en bambou qui forment sifflet. Ces sortes d'instruments fonctionnent par le déplacement de l'air. Ils produisent un bruit aigu, énergique, qui effraye et tient éloignés les oiseaux de proie.

Chaque sifflet se compose de dix tuyaux pesant ensemble à peine quelques grammes. On les attache à la naissance de la queue au moyen de fils qui passent sous les ailes.

La mise en pratique de cet ingénieux système donnerait naissance à une nouvelle industrie : « Fabricant de sifflets pour pigeons voyageurs. »

COMMENT LE COMTE W... PERDIT LE GRAND-PRIX. — Parmi les sportsmen que le Grand-Prix a attirés cette année et qui ont fait les plus gros paris, se trouve un Suédois, le comte W.., lequel fut, il y a quatre ans, le héros d'une très comique aventure, dont il est le seul à ne pas rire aujourd'hui. Si nous la rappelons, c'est que le comte sait trop mal le français pour lire, et que, par conséquent, son amour-propre n'aura pas à souffrir.

Le comte W..., qui est l'un des plus riches propriétaires des environs de Stockholm, est aussi superstitieux que riche, et aussi joueur que superstitieux. De sorte qu'il avait toujours dans ses poches une collection de fétiches extraordinaires, qui ne l'empêchaient pas de perdre beaucoup d'argent. Il y a sept ou huit ans, trouvant probablement que les cartes ne lui en enlevaient pas assez, il se fit une écurie de courses et, dès lors, on vit ses couleurs — jannes striées de vert — sur les principaux hippodromes d'Europe.

De temps en temps, il demandait des conseils bippiques à un sien neveu, le comte Christian D..., un dissipateur fini dont il payait parfois les dettes et qui cherchait par tous les moyens possibles à lui soutirer des subventions.

Or, en 1879, il avait tiré tant de carottes à son oncle que son crédit semblait épuisé.

Ce fut alors qu'il eut une de ces idées triomphales comme la misère en inspire seule.

Il écrivit un jour à son oncle qu'il venait d'acheter à une sorcière le moyen infaillible de gagner aux courses. Il suffisait, pour cela, de frotter les quatre pattes de son cheval avec une graisse spéciale faite de toutes sortes d'ingrédients mystérieux. Le comte W.. accourut et son neveu n'eut pas grand mal à lui vendre une vingtaine de mille francs un petit pot rempli d'une chose verdâtre qui sentait très-mauvais. Le comte annonça qu'il allait s'en servir pour son cheval *Christiana*, lequel devait prendre part à la course du Grand-Prix de Paris.

Trois semaines après, il arrivait à Paris avec sa bête. C'était juste une huitaine avant la solennité. Le comte se mit à cirdre lui-même *Christiana* tous les matins, ne voulant laisser à personne une besogne si délicate.

On était à la veille du grand prix lorsqu'il reçut une lettre de son neveu :

« Mon oncle, lui disait celui-ci, je m'aperçois » à temps que j'ai oublié de vous donner un » renseignement de la plus haute importance. » Pour que votre cheval arrive premier, il est » indispensable que, » pendant la course, vous » ne pensiez pas du tout au grand Frédéric » de Prusse. Si vous y songiez une seconde, » le sortilège serait rompu.

» Votre neveu bien affectionné,

» D... »

La course eut lieu, et *Christiana* arriva avant dernière.

Depuis cette audacieuse fumisterie, M. D... n'avait pas osé revoir son oncle. Mais, dernièrement, le hasard les mit en présence à Paris. Le neveu s'attendait à une formidable bordée de reproches, mais il n'en fut rien.

— Je ne t'en veux pas, lui dit M. W... en lui tendant la main d'un air triste... Et pourtant, c'est bien ta faute si *Christiana* n'a pas gagné ! Pourquoi diable m'as-tu écrit de ne pas penser au grand Frédéric ?...

— Dame ! mon oncle, c'est que le philtre...

— Je sais bien, je sais bien... tu as cru bien faire, mais j'y ai pensé tout le temps malgré moi, de sorte que ta pommade n'a produit aucun effet. Si tu ne m'avais rien dit, j'aurais gagné un million !

Et la scène, nous assure-t-on, s'est terminée par un fort emprunt fait par M. D... à son oncle. Vous les avez vu tous les deux, au Grand Prix, et M. W... qui avait deux ou trois amulettes dans ses poches, a perdu, suivant son usage, une centaine de mille francs !

LE PETIT ALSACIEN. — Un journal citait, l'autre jour, le fait suivant qui s'est passé dans une école d'Alsace et que nous n'avons pu lire sans sentir battre notre cœur.

Un inspecteur allemand faisait sa tournée dans une école aux environs de Strasbourg ; parmi les écoliers, il avise un gentil garçonnet, aux blonds cheveux frisés, placé au premier rang et modestement vêtu d'habits de deuil, et alors il annonce qu'il entend interroger cet écolier.

Un grand silence se fait, et l'inspecteur s'approche du petit garçon vêtu de deuil; puis d'un ton brutal il lui pose des questions auxquelles l'enfant répond.

— Comment te nommes-tu ?

— Jean Schwab.

— Quel âge as-tu ?

— Douze ans.

— Ton père ?

— Mort pour la patrie !

— Mort pour la patrie ! Je ne t'en demande pas tant... Que sais-tu ? tu étudies la géographie ?

— Oui, Monsieur.

— Voyons.

« Quelles sont les principales nations de l'Europe.

Le blond petit Alsacien reprit :

— Les principales nations de l'Europe sont : la France...

— La France ? s'écria l'inspecteur devenu rouge de colère. Pourquoi la France d'abord ? Tu sauras, petit poisson, que la principale nation de l'Europe... et la plus belle, la plus noble, la plus illustre, c'est l'Allemagne !

L'enfant tout pâle répliqua :

— La France !

Et rien de plus.

— Ah ça, il est fou, ce petit ! reprit l'inspecteur. Qu'est-ce que tu as donc toujours à dire : « la France ! » Est-ce que tu sais seulement où est la France ? Oui, le sais-tu où c'est ? Voyons, parle donc, où est elle, la France ?

En disant cela, l'inspecteur moutrait une carte géographique à l'enfant, afin que celui-ci lui indiquât du doigt où se trouve notre patrie.

Mais le petit Alsacien en deuil se dressa, ému d'une émotion indicible, les joues empourprées, les yeux étincelants, et tandis que ses petits compagnons le regardaient, il vint se camper devant l'inspecteur, et écartant sa veste noire, il s'écria : — la France !

Et, frappant sur sa petite poitrine d'une main ferme :

— Tenez, ajouta-t-il, elle est là !

TRIBUNAUX

L'affaire Louise Michel

M. le président Ramé a désigné hier, d'office, Me Balandreau pour défendre Mlle Louise Michel devant la Cour d'assises de la Seine.

La veille, M. Ramé avait été rendre visite à l'accusée et l'avait engagée à se choisir un défenseur. Elle avait formellement refusé, et M. le président dut lui déclarer que la loi l'obligeant à lui indiquer un avocat d'office, il lui en désignerait un le lendemain.

— Je ne le reconnaîtrai pas, aurait répondu l'accusée. Je ne veux d'autre défenseur que moi.

Un ami intime de Mlle Louise Michel est parvenu, nous assure-t-on, à la faire revenir sur sa décision, et Me Balandreau doit conférer aujourd'hui avec sa cliente à la prison Saint-Lazare.

Me Balandreau est le secrétaire de Me Gatinesu.

Les grèves et « l'index »

Nous croyons utile de signaler un arrêt de la Cour de cassation, rendu tout dernièrement à la suite d'un appel interjeté par des ouvriers meuniers condamnés à quinze jours de prison pour atteinte à la liberté du travail;

Les considérants disent :

1° Que la *mise à l'index* d'un établissement par un groupe d'ouvriers et par suite l'obstacle apporté à la reprise des travaux dans cet établissement, *constitue le délit d'atteinte à la liberté du travail*, prévu et puni par l'article 416 du Code pénal, parce que, en effet, pour que cet article soit applicable, il n'est nul besoin, à la différence de l'article 414, qu'il y ait eu emploi de la violence, de voies de fait, de menaces ou manœuvres frauduleuses, qui aggravent le délit et entraînent une répression plus sévère, mais qu'il y ait eu des amendes, défenses, prescriptions ou interdictions prononcées par suite d'un plan concerté :

2° Que le patron dont l'établissement a été ainsi mis à l'index, et qui a souffert un préjudice, a qualité pour poursuivre devant le tribunal de répression des auteurs de délit.

L'instruction obligatoire et la Cour de cassation

La Cour de cassation vient, pour la première fois, d'être saisie de l'application de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement scolaire. Voici à la suite de quels faits :

M. le juge de paix de Sablé, pays rendu célèbre par les longues querelles des deux duchesses, a condamné Me Ernest Landeau, industriel de Sablé, à quinze jours de prison et 5 fr. d'amende, ce par trois jugements successifs, pour n'avoir pas comparu à la barre de la commission scolaire. M. Landeau n'avait pas fait les déclarations prescrites par la loi.

Le tribunal de La Flèche, saisi de l'appel interjeté par M. Landeau, infirma les trois jugements du juge de paix de Sablé. Cette sentence reposait sur un double motif :

1° Le sieur Landeau n'a jamais été informé par voie d'avis individuel, de l'époque de la rentrée des classes de l'école communale, et par suite il n'est pas coupable de ne pas y avoir envoyé ses enfants. C'est ce qui résulte de l'article 8 de la loi du 28 mars 1882.

2° En tout cas, le sieur Landeau ne pouvait être frappé d'une condamnation à l'amende et à la prison, car aux termes de l'article 14 de la loi, cette condamnation ne peut jamais être infligée qu'à celui qui est en état de deuxième récidive. Or, d'après les principes du droit criminel auxquels la loi du 28 mars 1882 n'a dérogé ni explicitement ni implicitement, celui-là seul est en état de deuxième récidive qui a déjà subi deux condamnations définitives.

Pourvoi fut formé contre ce jugement par M. le procureur de la République de La Flèche.

La Cour de cassation vient de rejeter ce pourvoi, par ce motif que l'article 8 de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement scolaire, qui prescrit de donner avis au père de famille de l'époque de la rentrée des classes, a entendu prescrire un avis individuel ; la publication par voie d'affiche ne peut suppléer à l'avis prescrit.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

L'exposition de Boston

Paris, 8 juin.

La Compagnie générale transatlantique annonce une réduction de transport de 50 0/0 au bénéfice des commerçants français, désireux de participer à l'exposition de Boston.

Les nihilistes

Paris, 8 juin.

Un avis de Saint-Pétersbourg dit que la police a découvert, dans cette ville, la semaine dernière, une réunion de trente nihilistes, qui, avertis de l'arrivée des agents ont pu s'échapper avec un matériel de typographie.

Le nouveau canal de Suez

Londres, 8 juin.

Une nouvelle réunion d'armateurs a eu lieu hier au sujet du projet du nouveau canal de Suez. Elle a décidé de poursuivre vigoureusement l'œuvre du second canal, parce que les déclarations de M. Ferdinand de Lesseps, dans la dernière réunion des actionnaires n'étaient pas satisfaisantes.

Nomination ministérielle en Angleterre

Londres, 8 juin.

M. Russell, député, est nommé secrétaire du comité du gouvernement local, en remplacement de M. Hébert, nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur.

Au Liban

Londres, 8 juin.

Le *Standard* reçoit de Beyrout une dépêche annonçant que Wassa est arrivé avant hier. Il a été reçu par Rustem-Pacha et les autorités du Liban.

M. Wassa a déclaré qu'il continuerait la politique de Rustem-Pacha.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Gry monprez :

Havre, 8 juin.

Ventes 133 b. Marché inchangé.

Liverpool, 8 juin

Ventes 6,000 b. Marché calme.

New-York, 8 juin.

Middling Upland, 10 5/8.
Recettes aux Etats-Unis 4,000 b.
Cotes en cents du Middling, classe américaine, à New-Orléans 10 1/16, à Savannah 10 1/4.

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 8 juin 1883.

Cours de clôture de New-York du 7 juin

Cotons

janv.	juin	juil.	août	sep.	octob.	nov.	déc.
	10.59	10.60	10.63	10.37	10.07	9.98	10.05

Ventes du jour : 69,000 balles.
Recettes du jour : 4,000 balles contre 3,000 en 1882 et 4,000 en 1881.
Total de la semaine : 21,000 balles contre 13,000 en 1882 et 24,000 en 1881.

Saindoux

avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.
		11.42	11.42	11.32	11.20	11.12	

Maïs

avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
		65 3/4	66	66 1/2	67 1/4	67 3/4		

Cafés

juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.
7.45	7.70	7.80	7.90	8	8.10		

Froment

juin	juillet	août	sept.	oct.
120 1/4	122 3/4	124 3/4	126 3/4	128 3/4

Roubaix, le 8 juin 1883.

MARCHÉ LINIER DE LILLE

Mercredi 6 juin.

Les affaires ont été entravées cette semaine par les fêtes de Lille, qui ont duré plusieurs jours.

LINS DU PAYS. — Affaires calmes, prix sans changement.

LINS DE RUSSIE. — Moins d'affaires que la semaine dernière, prix sans changement; la tendance reste plutôt en faveur des acheteurs. — Change de Saint-Pétersbourg sur Paris à 3 mois 251 25.

ÉTOUPES DE PEIGNAGE. — Affaires restreintes par suite des fêtes locales.

FILS DE LIN. — Le marché reste ferme, la production s'écoule facilement, et la filature ne renouvelle ses marchés qu'aux pleins prix, surtout dans les fils mouillés.

FILS DE JUTE. — Affaires calmes, prix sans changement.

TOILES. — Peu d'affaires en fabrique comme d'ordinaire à cette époque de l'année. Le beau temps provoque dans le commerce de détail des ventes assez importantes.

PORT DE DUNKERQUE

Importations et exportations des matières textiles du 29 mai au 4 juin.

Importations. — Lin, 447,136 k. — Jute, 159,480 k. — Chanvre, 21,038 k. — Etoupe, 14,752 k. — Fils de lin, »» k. — Fils de jute, »,»»» k. — Fil d'étoupe, »»»» k. — Toiles de lin, 593 k. — Toiles de jute, »»» k.

Exportations. — Lin, »,»»» k. — Jute 8,154 k. — Chanvre, »,»»» k. — Etoupe, »,»»» k. — Fils de lin, »»» k. — Fils de jute, 13,575 k. — Fil d'étoupe, »»» k. — Toiles de lin, »,»»» k. — Toiles de jute, 794 k.

MARCHÉS BELGES

Très peu approvisionnés, prix sans changement.

PARIS, 4 juin. — *Huile de colza* : courant 101 75 juillet 88 50, juillet-aout 83 ... 4 deniers 76 50. — *Huile de lin* : courant 55 25, juillet 56 50, juillet-aout 57 ..., 4 derniers 58 25. — *Spiritueux* : courant 51.50 juillet 51 75, juillet-aout 54 25. 4 derniers 52.... — *Sucres bruts* 88 degrés disponible 53 .5. à 54 ...— *Sucres bruts n° 3* : courant 61 75, juillet 62 10, juillet aout 62 30, 4 d'octobre 60 25. — *Sucres raffinés* : 105 50 à 105 50. — *Farines 9 marques* : courant 58 25, juillet 58 75, juillet-aout 59 ..., 4 deniers 60 60. — *Marque Corbeil* : C) ... — *Blés* : courant 26 80, juillet 26 90, juillet aout 27 10, 4 deniers 27 80. — *Seigles* : courant 17 ..., juillet 17 25, juillet-aout 17 50, 4 derniers 19 ...

LA VILLETTE, 7 juin. — Bœufs amenés 2043 poids